

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 1^{er} MARS 2022**

COMPTE RENDU

Le 1^{er} mars 2022, le Conseil Municipal de la Commune de CUTRY s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean HUARD, Maire.

Le président présente le compte de gestion dressé par le receveur, pour l'exercice 2021. Le conseil déclare que ce document n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Monsieur le Maire présente sa comptabilité, dans le compte administratif de l'exercice 2021. L'assemblée désigne Patrick VERDINI, président pour le vote de ce document budgétaire.

Les résultats sont les suivants :

Pour la section de fonctionnement

DEPENSES	980 720.40 euros
RECETTES	1 111 070.77 euros
Soit un excédent de 130 350.37 euros	

Pour la section d'investissement

DEPENSES	176 752.52 euros
RECETTES	780 156.34 euros
Soit un excédent de 603 403.82 euros	

En vertu de l'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales, le Conseil autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, avant le vote du budget, pour les opérations ci-dessous :

Opération 2102	Matériel périscolaire	302.42 €
Opération 2105	Bâtiment technique	1 890.00 €

La Communauté d'Agglomération du Grand Longwy organise un évènement Viv'Arts Cités à l'espace Mix' Ages de Cutry, le jeudi 26 mai 2022. L'assemblée autorise le maire à mettre à disposition les locaux à titre gracieux et à signer la convention avec le président de cette collectivité.



Le Maire,

Jean HUARD